

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCPAJI2024_0267

avec 3 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/10/2024

Objet : Avenants n°4-5-6 au marché n°22.104 ayant pour objet - Réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange Lot 01 voirie réseau de distribution (VRD)

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 15/10/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122_Lot1_Rehabilitation_Leo_Lagrange_Avenants456.pdf

Annexes :

1 - Avenant 4.pdf

2 - Avenant 5.pdf

3 - Avenant6.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

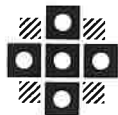
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241015-DCPAJI2024_0267-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/10/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2024_0267

Objet : Avenants n°4-5-6 au marché n°22.104 ayant pour objet - Réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – Lot 01 voirie réseau de distribution (VRD)

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu les articles R2194-2 et R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°22.104 ayant pour objet la voirie réseau de distribution (VRD) dans le cadre de la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange a été notifié à la société AMBIANCE TP le 09/11/2022 pour un montant de 476 687,39 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour la bonne réalisation de la réhabilitation du complexe sportif pour un montant de 11 120,44 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution afin de prendre en compte les nombreux problèmes techniques rencontrés sur le chantier, détaillés dans les avenants précédents ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure avec la société AMBIANCE TP sise à HERLIES :

- L'avenant 4 au marché 22.104 sans incidence financière ;
- L'avenant 5 au marché 22.104 pour un montant de 3 551,28 € HT ;
- L'avenant 6 au marché 22.104 pour un montant de 7 569,16 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

15 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

15 OCT. 2024

Publié sur le site de la Ville le :

15 OCT. 2024